

EAU POTABLE (hors fontaines publiques mentionnées en pages "Fontaines")**Prix m3** (TVA 5,5 %)

Prix de Base	Préservation Ressource	Redevance pollution	TVA	Total des taxes	Total TTC (arrondi)
1,30 €	0,05 €	0,27 €	0,09 €	0,41 €	1,71 €

Le prix du m3 a été fixé par le conseil syndical du 11/04/2016 avec application au 1/01/2017

Prix m3 - Spécial fontaines publiques : voir tableau page suivante**Abonnement annuel** (TVA 5,5 %)

Prix de Base	TVA	TTC (arrondi)
65,00 €	3,58 €	68,58 €

Lissage Saillans HT sur 3 ans

2020	2021	2022
55,00 €	60,00 €	65,00 €

Location annuelle de compteurs (TVA 5,5 %)

	Ø 15	Ø 20	Ø 25	Ø 32	Ø 40	Ø 50	Ø 65	Ø 80
HT	10,00 €	10,50 €	32,50 €	33,50 €	86,00 €	115,50 €	177,50 €	242,00 €
TTC	10,55 €	11,08 €	34,29 €	35,34 €	90,73 €	121,85 €	187,26 €	255,31 €

Frais d'enregistrement technique et administratif (TVA 5,5 %)

Payé une fois lors de tout nouveau raccordement

Prix de Base	TVA	TTC (arrondi)
383,89 €	21,11 €	405,00 €

Le demandeur d'un branchementt nouveau doit en outre acquitter le montant des travaux de raccordement tel qu'établi par le SMPAS

ASSAINISSEMENT**1) - ABONNÉS RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT****Prix m3** (TVA 10 %)

Prix de Base	Redevance Modernisation	Total HT	TVA	Total TTC (arrondi)
0,69 €	0,15 €	0,84 €	0,08 €	0,92 €

Lissage Saillans HT sur 3 ans

2020	2021	2022
0,30 €	0,50 €	0,69 €

Prix auquel il convient de rajouter celui du traitement par les stations d'épuration gérée par la 3CPS et affermée à SUEZ

Abonnement annuel (TVA 10 %)

Prix de Base	TVA	TTC (arrondi)
39,00 €	3,90 €	42,90 €

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (P.F.A.C.) (Sans taxe)

Applicable en une seule fois, lors du raccordement au réseau public. Le montant est défini par rapport à la catégorie de bâtiment. **Voir le tableau "PFAC" sur la page suivante** (modification du 10 avril 2018)

2) - ABONNÉS NON RACCORDÉS AU RÉSEAU PUBLIC D'ASSAINISSEMENT (SPANC) Sauf Saillans**Participation annuelle** (TVA 10 %)

Prix de Base	TVA	TTC
35,00 €	3,50 €	38,50 €

Notes : En rouge, les tarifs votés par le conseil syndical Approuvé e n séance du 10 décembre 2019

Prise en compte de l'intégration de la commune de Saillans au 1er janvier 2020